



VILLE  
DU PUY EN  
VELAY

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230707-DEL\_2023\_0107-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mercredi 05 juillet 2023**

**Délibération n° 16**

L'an deux mille vingt trois, le cinq juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 29 juin 2023

**Étaient présents :**

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
11/07/2023

**Ont donné procuration :**

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Roland LONJON à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING

**Secrétaire de séance :** Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 22H40

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

<b>Objet :</b>	NPNRU : Convention entre l'OPAC 43, la SA HLM Alliade, la Ville et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour la perception d'une participation financière à l'enfouissement de containers de collecte de déchets sur le quartier du Val-Vert au Puy-en-Velay
----------------	---

Rapporteur : Ginette VINCENT

Le quartier du Val-Vert au Puy-en-Velay fait l'objet d'un important programme de rénovation urbaine financé dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement urbain (NPNRU).

Au travers de ce projet d'envergure, les différents maîtres d'ouvrage que sont la ville du Puy-en-Velay, l'OPAC43 et Alliade Habitat, produisent un effort conséquent en terme financier.

Ce programme de renouvellement urbain vise à requalifier les logements des bailleurs sociaux, les équipements publics mais également les espaces publics du quartier.

Délibération n°16 du mercredi 05 juillet 2023

Ce renouveau du quartier doit également passer par une nouvelle gestion des ordures ménagères. Les bailleurs ont initié la démarche en supprimant les vide-pieds, en réaménageant les pieds d'immeubles pour les rendre plus agréables à vivre. Pour poursuivre les efforts engagés par les différentes parties, l'agglomération a fait le choix de supprimer les bacs individuels des logements locatifs sociaux et d'enterrer les points d'apports volontaires.

Les bailleurs sociaux, conscients de l'engagement de l'agglomération, s'engagent à participer à hauteur de 80 % du génie civil des travaux induits par cette nouvelle gestion des ordures ménagères.

Une convention financière doit donc être conclue pour fixer les participations des deux bailleurs sociaux.

La répartition des participations est la suivante :

- Agglomération : 20 %,
- OPAC 43 (272 logements) : 71,576 %,
- Alliade habitat (32 logements) : 8,424 %.

Le montant des travaux est estimé à 82 926 € HT.

Soit une participation estimée à

- 59 355,11 € HT pour l'OPAC,
- 6 985,68 € HT pour Alliade Habitat,
- 16 585,2 € HT pour la Communauté d'agglomération ;

Certains des points d'apports volontaires sont situés sur le domaine public de la Ville, à cet égard il convient que la Ville soit signataire de la convention.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 26/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 21/06/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les termes de la convention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière et toutes pièces permettant la mise en œuvre de ce dispositif.

**VOTE : UNANIMITÉ**  
**Pas de participation au vote : 2**  
**Michelle MICHEL, Ginette VINCENT**

Signé le 5 juillet 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
EYNARD Jérôme,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 05  
juillet 2023